

# Salon e-Rdv de la protection sociale Actualités 2025 - 2027

# SOMMAIRE



## ► 2025

- Fermeture TOPAZE
- API DSN avec dépôt de pièces jointes

## ► 2026

- Janvier CRM à J+5 MSA
- DSN de substitution (Régimes général)
- TRIGONE (Portail Net-Entreprises)
- Intégration de la CAVEC
- Remplacement de l'AEM au 2<sup>nd</sup> semestre 2026
- Mise en place progressive du fait générateur

## ► 2027

- Remplacement DPAE



# L'e-Rdv de la protection sociale

**2025 - Fermeture du service TOPAze**



## RAPPEL

Le service TOPAze (Taux du PAS) permet aux collecteurs du Prélèvement à la Source, déclarant via la DSN ou via PASRAU, d'opérer un « Appel de Taux » unitaire sur un salarié nouvellement embauché ou un nouveau prestataire, afin de récupérer un taux de Prélèvement à la Source (PAS) personnalisé et ceci dès l'entrée de l'individu, en dehors du rythme mensuel des déclarations.

**Ce service ne sera plus accessible fin 2025.**

## Pour l'avenir

Il est fortement recommandé d'utiliser, dès à présent, le signalement d'amorçage des données variables (SADV), pour anticiper cette fermeture en vous rapprochant de votre éditeur de logiciel ou via la Classe de revenu « 900 – Appels de taux » pour ceux qui déclarent par le biais de PASRAU.

## Quels avantages à utiliser le SADV ?

- Garantir l'identité du salarié
- Récupérer le taux PAS dans le CRM
- Ouvrir les droits auprès des organismes complémentaires plus rapidement – pensez à indiquer le mail du salarié
- Récupérer le numéro de contrat précédemment déclaré, afin d'assurer un chainage correct lors d'une mutation ou d'un changement de tiers-déclarant ou de logiciel déclaratif



# L'e-Rdv de la protection sociale

**2025 – API DSN avec dépôt de pièce jointe**



# API DSN avec dépôt de pièces jointes

## RAPPEL

- ▶ Le téléservice « Dépôt de pièce jointe » dans le compte entreprise du portail Net-entreprises est venu en remplacement de la procédure de l'envoi des pièces justificatives d'arrêt par mail.
- ▶ Cette solution API DSN reprend les mêmes contrôles sur les pièces jointes déposées actuellement sur le compte entreprise.
- ▶ Seul le format .pdf sera autorisé dans l'API DSN.

## Quelles conséquences ?

- ▶ Même s'il n'est pas prévu de supprimer la fonctionnalité de dépôt de PJ via le compte entreprise. Cette nouvelle API DSN permet de transmettre les pièces justificatives depuis le logiciel de paie sans se connecter au compte entreprise en parallèle.
- ▶ **Point important :** Les pièces jointes sont orientées vers la CPAM de rattachement du salarié et elles alimentent le tableau de suivi de pièces justificatives du compte entreprise.



# L'e-Rdv de la protection sociale

**2026 – CRM à J+5 MSA**



## Coté Urssaf :

### RAPPEL

- ▶ Dépôt de la DSN avant l'échéance permet d'obtenir un **CRM 119** dans les 4 heures qui suivent, pour corriger les anomalies détectées et déposer une ou plusieurs « DSN annule et remplace » avec les éléments corrigés avant la date d'échéance.
- ▶ A compter de janvier 2026, le **CRM 120** dit CRM normalisé de l'Urssaf, reçu 5 jours post échéance, comportera des contrôles supplémentaires pour toujours mieux fiabiliser les données. Les corrections seront attendues en DSN au cours des 3 mois de période de paie qui suivent.

### Quels sont les contrôles ?

- ▶ Cohérences entre les données pour l'Urssaf
- ▶ Montant positif de la CSG
- ▶ Cohérences des assiettes de CSG et les cotisations associées
- ▶ Cohérences des assiettes de CRDS
- ▶ Conformité entre réductions générales et réductions spécifiques appliquées sur une même période
- ▶ Cohérence des taux de cotisation déclarés dans les données agrégées
- ▶ Comparaison du montant agrégé des assiettes plafonnées avec l'assiette déclarée dans la base assujettie

## Coté MSA :

### RAPPEL

- ▶ Dépôt de la DSN avant l'échéance permet d'obtenir un **CRM 130** dans les 4 heures qui suivent pour corriger les anomalies détectées et déposer une ou plusieurs « DSN annule et remplace » avec les éléments corrigés avant la date d'échéance.
- ▶ A compter de janvier 2026, la MSA mettra en place un nouveau compte rendu métier, le **CRM 134** normalisé à J+5 de l'échéance du dépôt de la DSN qui comportera des contrôles supplémentaires pour toujours mieux fiabiliser les données.

### Quels sont les nouveaux contrôles ?

- ▶ Cohérences entre les déclarations et les référentiels prévoyance AGRICA (Contrôle transversal sur l'assiette brute plafonnée)
- ▶ Afin de ne pas déclencher d'anomalie à tort, certaines situations particulières seront exclues de ce nouveau contrôle comme celles du : Transport, week-end entre deux contrats, multiples contrats en cours chez le même employeur, forfait jour réduit, ...

## Synthèse pour les CRM normalisés

	URSSAF	MSA
<b>CRM transmis à H+4 après le dépôt de la DSN</b> Permettent de rapidement analyser les anomalies, corriger la paie, et déposer une DSN « annule et remplace » avant minuit la veille de l'échéance si cela est encore possible.	CRM 119	CRM 130
<b>CRM transmis à J+5 après l'échéance DSN</b> Recensent les anomalies à corriger au plus tôt dans une DSN ultérieure.	CRM 120	CRM 136 DEBUT 2026

Source Net-entreprises : [La fiabilisation des données de la DSN - net-entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr/actualites/la-fiabilisation-des donnees-de-la-dsn)





# L'e-Rdv de la protection sociale

## 2026 - DSN de substitution



## 2026 – DSN de substitution régime général

### RAPPEL

- Le référentiel de contrôles déclaratifs de l'Urssaf comporte trois catégories :

#### DA - *Données agrégées*

Données relatives aux éléments de paie des salariés, agrégées au niveau de l'établissement d'affectation ou de l'entreprise.

#### DI - *Données individuelles*

Données nominatives : données issues de la paie, valorisées au niveau du salarié.

#### *Cohérence DI/DA*

Vérification de la cohérence entre données individuelles et données agrégées.

## 2026 – DSN de substitution régime général

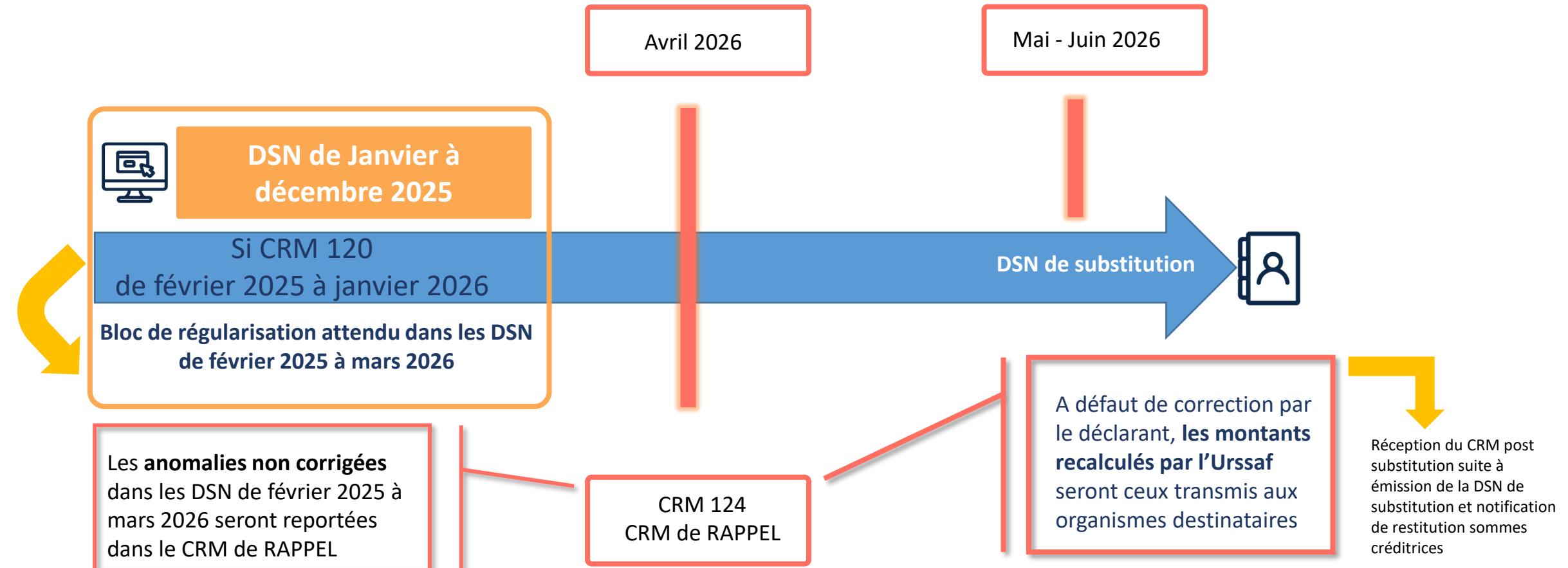
### CONTEXTE

- ▶ L'Urssaf a mis en place de nouveaux contrôles permettant de restituer au déclarant un écart entre l'assiette plafonnée déclarée et l'assiette plafonnée recalculée.
- ▶ A défaut de correction par le déclarant, les montants recalculés par l'Urssaf seront ceux transmis aux organismes destinataires via la DSN de substitution.
- ▶ Catégorie de population concernée : salariés temps plein et temps partiel – uniquement secteur privé.

### PROCESSUS

- ▶ Le CRM de rappel (CRM 124) est restitué au déclarant à un **rythme annuel** après la date d'exigibilité de mars de l'année N et s'appuie sur le modèle de message NEOReS – « Retour organisme pour rappel d'actions non réalisées »
- ▶ Il contiendra pour un SIRET donné, la liste des anomalies DA, DI, et DADI remontées par les CRM mensuels normalisés Urssaf (CRM 120) non corrigées par le déclarant sur l'exercice N-1
- ▶ Les anomalies en attente de correction rappelées au sein du CRM de rappel auront été, au préalable, restituées au moins une fois au sein d'un CRM mensuel (CRM 120) émis sur la période de février 2025 à mars 2026 (anomalies uniquement rattachées à l'exercice 2025)
- ▶ Le lien automatique entre les deux ( CRM 124 et DSN de Substitution) sera effectif en 2026. En attendant, les contrôles se feront « sur pièces » par les inspecteurs de l'Urssaf.

## 2026 – DSN de substitution régime général





# L'e-Rdv de la protection sociale

## 2026 – TRIGONE



## TRIGONE : refonte du site Net-entreprises

### NOUVEAUTÉS

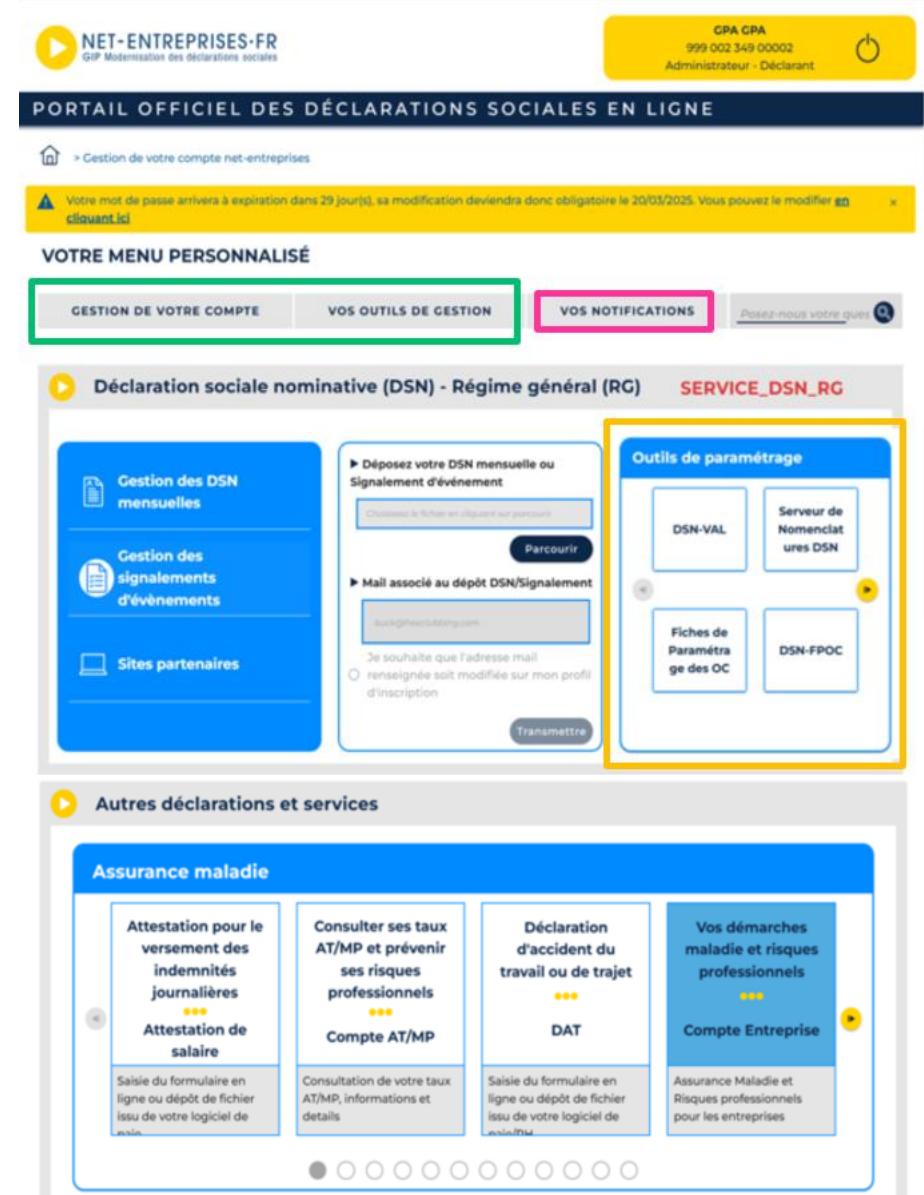
- ▶ « Menu personnalisé »
- ▶ « Menu général »
- ▶ « nouveau » tableau de bord DSN
- ▶ Accès aux sites partenaires

**Les modifications prévues prendront en compte :**

- ▶ l'intégration de la DSN dans le « menu personnalisé » Net-entreprises
- ▶ Révision du tableau de bord DSN notamment en séparant le suivi des mensuelles des signalements
- ▶ Plus grande mise en évidence des services complémentaires

## TRIGONE : refonte du site Net-entreprises

- ▶ Menu personnalisé sera constitué :
- ▶ Menu général pour accéder aux modifications de compte, aux outils de contrôle non « gérés » dans le carrousel spécifique
- ▶ Carrousel dédié aux services spécifiques à la DSN
- ▶ Accès à la DSN mensuelle et au signalement d'événement
- ▶ Accès aux autres déclarations et aux services associés



The screenshot shows the official portal for social declarations. At the top, there is a header with the logo 'NET-ENTREPRISES.FR GIP Modernisation des déclarations sociales', a phone number '999 002 349 00002', and a status 'Administrateur / Déclarant'. Below the header, a navigation bar includes 'GESTION DE VOTRE COMPTE' (highlighted in green), 'VOS OUTILS DE GESTION', 'VOS NOTIFICATIONS' (highlighted in pink), and a search bar. A message at the top right indicates that a password will expire in 29 days and needs to be modified. The main content area is titled 'VOTRE MENU PERSONNALISÉ' and shows a 'Déclaration sociale nominative (DSN) - Régime général (RG)' section with a 'SERVICE\_DSN\_RG' tab. This section includes links for 'Gestion des DSN mensuelles', 'Gestion des signalements d'événements', 'Sites partenaires', 'Déposez votre DSN mensuelle ou Signalement d'événement' (with a 'Parcourir' button), 'Mail associé au dépôt DSN/Signalement' (with a 'Transmettre' button), and a 'Outils de paramétrage' section (highlighted with a yellow box) containing 'DSN-VAL', 'Serveur de Nomenclatures DSN', 'Fiches de Paramétrage des OC', and 'DSN-FPOC'. Below this is a 'Autres déclarations et services' section with a 'Assurance maladie' tab, showing options like 'Attestation pour le versement des indemnités journalières', 'Consulter ses taux AT/MP et prévenir ses risques professionnels', 'Déclaration d'accident du travail ou de trajet', and 'Vos démarches maladie et risques professionnels' (with a 'Compte Entreprise' button). A navigation bar at the bottom includes links for 'Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises', 'Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises', and 'Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises'.

# TRIGONE : refonte du site Net-entreprises

▶ « Menu général »

▶ Gestion de votre compte

- ▶ Ajout/Suppression de déclarants
- ▶ Habilitations pour la DSN RG
- ▶ Habilitations pour la DSN RA
- ▶ Ajout/Suppression d'habilitations
- ▶ Ajout/Suppression de services déclaratifs

▶ Consultation

- ▶ Récapitulatif des informations d'inscription
- ▶ Historique des inscriptions réalisées

▶ Collaborateurs en attente de gestion

- ▶ Administrateurs en attente de validation
- ▶ Déclarants en attente de gestion

▶ Notifications

- ▶ Consultation des notifications

▶ Déclaration Sociale Nominative - Régime général

- ▶ Gestion des DSN mensuelles
- ▶ Gestion des signalements d'évènements
- ▶ Sites partenaires



## TRIGONE :

### refonte du site Net-entreprises

Carrousel dédié aux services spécifiques à la DSN



NET-ENTREPRISES.FR  
GIP Modernisation des déclarations sociales

GPA GPA  
999 002 349 00002  
Administrateur - Déclarant

PORTEL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

Tableau de bord DSN > Accès aux sites partenaires

#### LES SITES PARTENAIRES

#### Accédez aux sites partenaires

- Services Urssaf : Ma situation de compte
- Services Urssaf : Echanges avec mon URSSAF
- DSN RG complémentaire
- Espace Mes droits sociaux
- Rattachement absent
- Rattachement absent
- AGIRC-ARRCO : Service DSN-FIAB
- Espace MSA : Décomptes IJ employeur
- Services Urssaf : Suivi DSN

Retour

## TRIGONE : refonte du site Net-entreprises

- ▶ Le tableau de bord mettra en évidence DSN mensuelle et signalement d'événement dans deux parties différentes.
  - ▶ Accès aux informations relatives au déclarant
  - ▶ Accès aux informations liées aux déclarations transmises, à la liste des SIRET, ...
  - ▶ Accès à des informations spécifiques grâce à des critères de recherche :
    - ▶ Remontées de CRM
    - ▶ Informations liées à une échéance
- NB : Ces remontées seront présentées sous forme de tableau exportable au format excel ou xml.*

NET-ENTREPRISES-FR  
GIP Modernisation des déclarations sociales

SAGAN Françoise  
123 456 789 01234  
Administrateur - Déclarant

**PORTEL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE**

Tableau de bord DSN > Gestion des DSN mensuelles

**GESTION DE LA DSN MENSUELLE**

SAGAN Françoise  
Tél. : 0158104700  
francoise.sagan@yahoo.fr  
N° Siret : 123 456 789 01234

En tant qu'administrateur vous pouvez accéder au tableau de bord des utilisateurs suivants :

SAGAN Françoise

Modernisation des Déclarations Sociales  
4/14 Rue Ferrus  
Complément adresse  
75014 Paris

**Vue globale de la DSN mensuelle**

Échéance : 5 novembre 2023



**Vue globale**

12345678901234 - Entreprise 1  
12345678901234 - Entreprise 2  
12345678901234 - Entreprise 3  
12345678901234 - Entreprise 4  
12345678901234 - Entreprise 5  
12345678901234 - Entreprise 6

**Télécharger**

**Posez-nous votre question**

▶ Les CRM à disposition  
▶ Suivre les états de transmission  
▶ Les outils de gestion

> Plus de résultats

**Recherche et affichage des retours d'informations**

A l'aide des listes déroulantes, affinez votre recherche. Les critères peuvent être cumulatifs ou unitaires. Cliquez sur "Valider" une fois le choix effectué.

Afficher tous les envois effectués par votre SIRET déclarant **NON**

**Réinitialiser**

**Échéance**

**Statut DSN mensuelle**

**ID flux**

**Choix du CRM**

**SIRET** **12345678901234**

**SIREN** **123456789**

XXX CRM XXX en anomalie

XXX SIRET en anomalie

**Valider**

NET-ENTREPRISES-FR | Les Comités régionaux

20



# L'e-Rdv de la protection sociale

**2026 – Intégration de la CAVEC**



## 2026 - Intégration de la CAVEC



### RAPPEL

- ▶ La CAVEC est la caisse obligatoire de retraite et de prévoyance des experts-comptables et des commissaires aux comptes.
- ▶ Elle a été créée par l'arrêté du 21 janvier 1949 (application de la loi du 17 janvier 1948 et du décret du 19 juillet 1948) et fait partie de l'Organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales en vertu des articles L.641-1 et R. 641-1 du Code de la sécurité sociale.
- ▶ C'est un organisme privé à prérogative d'État dont le fonctionnement est réglementé par le code de la Sécurité sociale. Elle est placée sous la triple autorité du ministère du Budget, du ministère du travail et du ministère en charge de la Sécurité sociale. Elle est contrôlée par la Mission Nationale de Contrôle des organismes de Sécurité sociale, le Trésor, l'IGAS et la Cour des Comptes.

## 2026 - Intégration de la CAVEC

- ▶ Actuellement, la CAVEC est informée de l'affiliation d'un nouvel individu par un formulaire papier rempli par l'employeur. L'employeur procède ensuite, chaque mois, à une retenue sur salaire des cotisations.
- ▶ La CAVEC souhaite substituer en DSN ces procédures bilatérales et permettre le recouvrement des cotisations et l'alimentation des droits à la retraite complémentaire des Experts-Comptables salariés au travers d'un flux unique de données en DSN à compté de janvier 2026.



[Intégration de la CAVEC en DSN : présentation des spécificités pour les individus affiliés à cet organisme.](#)  
**Fiche consigne 3295**



# L'e-Rdv de la protection sociale

**2026 – Remplacement de l'AEM  
au 2<sup>nd</sup> semestre**



## 2026 – Remplacement de l'AEM au 2<sup>nd</sup> semestre

### ATTENTION

Les attestations employeur mensuelles seront progressivement substituées par la DSN. France Travail contactera au fil de l'eau les entreprises à partir de l'automne 2025 pour une généralisation à partir du deuxième semestre 2026.

*Intermittents du spectacle*

### Indications IMPORTANTES :

Le déclarant sera dans l'obligation de **doubler les déclarations et les réaliser côté AEM et DSN** pendant un certain temps.

Une fois la déclaration DSN considérée comme stabilisée par France Travail, l'employeur sera contacté pour garder exclusivement le canal DSN pour ses AEM.

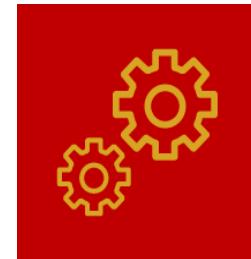
Pendant toute cette phase, la production de l'AEM restera de rigueur et sera le document de référence en cas de litige.





# L'e-Rdv de la protection sociale

**2026 – Mise en place progressive  
du fait générateur**



## 2026 – Mise en place progressive du fait générateur en DSN

### Qu'est-ce que le fait générateur ?

- ▶ Le fait générateur constitue le moment précis où une cotisation sociale devient exigible et doit être déclarée.
- ▶ Il correspond à la période de travail qui donne droit à la rémunération et non la date de son versement

Cette règle s'applique notamment aux :

- ▶ Éléments d'ajustement des montants liés à des périodes d'absence
- ▶ Versements de primes dont la date de décision détermine la prise en compte en paie, y compris pour les salariés sortis.

# 2026 – Mise en place progressive du fait générateur en DSN

## Lot 1 – 5 fiches consignes (vues au dernier C2D) **En cours de consultation C2D suite aux retours fait suite à relecture**

- FC 2960 (ex-1323) – Valorisation des éléments financiers en blocs Rémunération (S21.G00.51) et Prime, gratification et indemnité (S21.G00.52) - **retour fait au C2D le 13/10**
- FC 1737 – Bases assujetties S21.G00.78 - **retour fait au C2D le 13/10**
- FC 1975 – Heures supplémentaires structurelles ou complémentaires aléatoires - **retour fait au C2D le 13/10**
- FC 2066 – Heures supplémentaires ou complémentaires exonérées - **publiée le 21/10**
- FC XXXX – Fait générateur – Principes et corrections des montants en DSN (en remplacement de la fiche FC 1953 – Correction d'une erreur de salaire en recalculant l'ensemble des cotisations) - **retour fait au C2D le 20/10**

► En cours de finalisation pour publication très prochainement

## Lot 2 - 4 fiches consignes : **Mise à disposition du C2D à planifier**

- FC 2522 : Principes déclaratif du SMIC en bloc 79
- FC 2681 : Principes de proratisation du SMIC utilisé dans le cadre du calcul Réduction Générale des Cotisations Patronales
- FC 1982 : Versement d'un complément de solde tout compte pour un individu ayant quitté l'entreprise
- FC 2604 : Monétisation des jours de RTT

► Fin premier trimestre 2026

## Lot 3 - 3 fiches consignes : **Mises à disposition du C2D à planifier après le lot2**

- FC 2713 : Rubrique « Unité de mesure – S21.G00.53.003 - Valeur 40 »
- FC 2955 : Mutations et transferts
- FC 2519 : Renonciation des jours de repos pour les cadres au forfait jour

► Fin premier semestre 2026

## 2026 – Mise en place progressive du fait générateur en DSN

### Un calendrier de déploiement progressif

- ▶ La mise en œuvre de cette harmonisation suivra un calendrier précis :

La réforme annoncée suit une approche réfléchie et échelonnée. La **phase pilote** prévue **en 2026** permettra d'associer toutes les parties prenantes et notamment les éditeurs de logiciel de paie dans des conditions réelles. Cette période servira de laboratoire pour identifier et résoudre les problèmes potentiels avant le **déploiement général en 2027**. Ce choix d'un déploiement en deux temps témoigne de la volonté des autorités d'assurer une transition maîtrisée pour une réforme qui touchera l'ensemble des entreprises françaises.

**Les entreprises qui sauront anticiper ces changements en tireront un avantage certain, tant en termes de conformité que d'efficacité opérationnelle.**



# L'e-Rdv de la protection sociale

**2027 – Remplacement de la DPAE**



## 2027 – Remplacement progressif de la DPAE

### RAPPEL

- ▶ La DPAE est obligatoire avant toute embauche (y compris période d'essai). C'est un outil de lutte contre la fraude qui répond aux demandes des différentes administrations de contrôle.
- ▶ Les informations transmises par le biais de la DPAE sont consultables par les corps de contrôle habilités sur une période de trois ans.

**La Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) regroupe plusieurs formalités :**

- ▶ Déclaration d'une première embauche dans un établissement déclenche l'ouverture du compte employeur auprès de l'Urssaf
- ▶ Immatriculation d'un salarié au régime général de la Sécurité sociale et au régime agricole
- ▶ Affiliation au régime d'assurance chômage (France Travail)
- ▶ Adhésion de l'employeur à un service de santé au travail
- ▶ Déclaration d'embauche du salarié auprès du service de santé au travail en vue de la visite médicale obligatoire

## 2027 – Remplacement progressif de la DPAE

### ATTENTION

Il n'est pas à confondre avec le signalement d'amorçage des données variables. Pour rappel, ce dernier n'est à transmettre qu'une fois que l'embauche du salarié est effective. Il sert notamment à récupérer le taux de prélèvement à la source du nouvel embauché et à initialiser l'affiliation aux Organismes Complémentaires.

[https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail\\_dsn/a\\_id/3300](https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/3300)

**Fiche consigne 3300**

### Quelques indications :

- ▶ Déclaration possible via la norme DSN P26V01 à partir du second semestre 2026.
- ▶ Contrats concernés : CDI et CDD uniquement (hors intérim).
- ▶ Réservé dans un premier temps au Régime Général.
- ▶ La déclaration préalable à l'embauche reste à la main de l'employeur. Le circuit actuel reste accessible.



**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**